

Notes de progrès et « qualité »

L'évolution des pressions qui s'exercent sur le bassin Artois-Picardie est notamment suivie au travers des indicateurs du tableau de bord du SDAGE et est synthétisée pp. 136 à 153 du document d'accompagnement n°1 du SDAGE :

https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/IMG/pdf/da1_presentation_synthetique_gestion_de_l_eau-2.pdf résumé aux paragraphes suivants.

Concernant les pressions ponctuelles en macro-polluants, bien que la finalisation de l'auto-surveillance sur les déversoirs en tête de station ait généré de nouvelles non-conformités « équipement », les agglomérations initialement identifiées non conformes au titre de la directive européenne ERU ont été mises aux normes. Ainsi, en l'espace de 30 ans, la pression ponctuelle issue des traitements urbains, mais aussi celle issue des industriels, a baissé de manière importante pour tous les paramètres surveillés.

Concernant les pollutions diffuses, la pression azotée, principalement issue de l'agriculture, a elle aussi baissé selon l'estimation de la dynamique annuelle du surplus azoté, en lien avec l'amélioration des techniques, la mise en œuvre des politiques nationales et l'évolution du prix des intrants. L'utilisation des pesticides a baissé de manière significative pour les usages non-professionnels mais les ventes totales continuent à augmenter.

Les aires d'alimentation de captages prioritaires ont été délimitées durant le précédent cycle et près de la moitié bénéficient en 2021 d'un plan d'actions initié.

Concernant la gestion quantitative, les prélèvements en eaux souterraines ont baissé pour ceux dédiés à l'adduction en eau potable, en lien notamment avec l'augmentation du rendement des réseaux de près de 4 points en un cycle. Cette baisse est constatée de manière plus importante pour ceux destinés à l'industrie alors que ceux pour l'agriculture, même s'ils représentent une part moindre en volume annuel, ont globalement augmenté, notamment lors des années récentes ayant connues des épisodes de sécheresse. Les prélèvements en eau de surface, essentiellement encore industriels pour le bassin Artois-Picardie, ont diminué de moitié en 25 ans.

Concernant la restauration des milieux aquatiques, le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau se poursuit avec 44 % des ouvrages référencés sur cours d'eau « liste 2 » constatés transparents en 2021 contre 35 % en 2019.

En réponse aux pressions impactantes identifiées sur le bassin Artois-Picardie, un programme de mesures, adossé au SDAGE, est mis en œuvre pour chaque cycle. Le programme de mesures 2016-2021 a identifié plus de 600 mesures à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs environnementaux définis dans le SDAGE. Lors du bilan à mi-parcours, en 2018, la plupart des mesures avaient été initiées. Le bilan du PDM 2016-2021, en cours de finalisation, établira l'état d'exécution du programme.

L'évolution de l'état des masses d'eau du bassin Artois-Picardie, analysée dans l'état des lieux 2019, est présentée pp. 154 à 172 du document d'accompagnement n°1 du SDAGE : https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/IMG/pdf/da1_presentation_synthetique_gestion_de_l_eau-2.pdf résumé aux paragraphes suivants.

Concernant le bilan des progrès accomplis, la méthodologie de travail mise en œuvre lors de l'élaboration de l'état des lieux puis du SDAGE est décrite dans la « Note d'organisation » pour l'élaboration de l'état des lieux 2019 et les Principaux enjeux du futur SDAGE ARTOIS-PICARDIE présentée au Comité de Bassin du 8 décembre 2017.

L'application de la méthodologie présentée au point précédent, augmentée de l'amélioration de la connaissance scientifique par rapport au cycle précédent, de la mise en œuvre des préconisations des retours d'expériences produits ainsi que la pleine maturation de projets locaux (Mise à jour de la délimitation des masses d'eau souterraines) ou nationaux (SOCLE) ont permis une augmentation

substantielle de l'accès à une connaissance exhaustive et de qualité, mais également à une utilisation et une valorisation de ces données et au partage de cette dernière avec l'ensemble des acteurs du bassin. Ces améliorations sont illustrées par les résultats présentant le bilan des progrès accomplis.

Concernant l'évolution de l'état écologique des masses d'eau de surface, la part en bon état est équivalente entre 2013 et 2019 en prenant en compte l'évolution des règles d'évaluation entre les 2 cycles. A règles constantes, 27 % des cours d'eau seraient en bon état écologique en 2019 contre 21 % en 2013.

Chaque élément de qualité (ou substance déclassante) de chaque masse d'eau a fait l'objet d'une analyse pression/impact. Ainsi pour toutes les masses d'eau en état moins que bon (selon l'EdL 2019), le ou les paramètres déclassants, les pressions significatives et les dérogations seront identifiés dans le schéma SWB (tables : QualityElement, QualityElement_qeEcologicalExemptionType et SWEcologicalExemptionType), les masses d'eau souterraines n'étant pas concernées par cette problématique.

Concernant l'état chimique des masses d'eau de surface, et bien que 100 % des masses d'eau soient déclassées par les HAP ou le fluoranthène (ubiquistes), les déclassements générés par des substances non ubiquistes ont significativement diminué en l'espace d'un cycle.

Concernant l'état chimique des eaux souterraines, les concentrations de nombreuses molécules de phytosanitaires et de leurs métabolites sont en baisse (glyphosate, AMPA, oxadixyl, ...), même si des déclassements sont encore observés, notamment dus à l'atrazine et à ses dérivés. Les concentrations de nitrates dans les nappes connaissent une inflexion de leur tendance à la hausse même s'ils demeurent déclassants pour près de la moitié des masses d'eau souterraines.

Une seule masse d'eau souterraine demeure en mauvais état quantitatif en 2019.

La surveillance mise en œuvre sur le bassin Artois-Picardie est définie dans le programme de surveillance dont le résumé correspond au document d'accompagnement n°4 du SDAGE :

https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/IMG/pdf/da4_res_pds-2.pdf

Elle répond aux critères définis dans l'arrêté national (densité de surveillance, éléments de qualités suivis, fréquences). A ce titre, elle permet d'assurer un niveau de connaissance suffisant sur l'ensemble des typologies de masses d'eau du bassin, par élément de qualité, pour participer à l'évaluation de l'état et des pressions.

Comme suite au retour d'expérience sur la mise en œuvre du programme de surveillance au 1^{er} cycle, une analyse de la représentativité des sites d'évaluation des cours d'eau naturels par rapport à la masse d'eau a permis d'améliorer le suivi et l'évaluation de leur état au cycle 2 (relocalisation, ajout, rapprochement des stations physico-chimique et biologique).

Le cycle 3 sera caractérisé par une amélioration de la délimitation des eaux souterraines, à partir du référentiel hydrogéologique BD Lisa V2 ; la surveillance déployée sur les masses d'eau souterraines sera ainsi redéfinie pour prendre en compte ce nouveau découpage et permettre de disposer d'une connaissance plus fine sur les aquifères.

Pour les masses d'eau de surface, la surveillance mise en œuvre au cycle 2 sera reconduite en prenant en compte le retour d'expérience (modification de site en cas d'inapplicabilité des protocoles) et l'évaluation des risques de non atteinte des objectifs environnementaux définis pour le cycle 3.

D'un point de vue des substances, la surveillance évolue entre chaque cycle pour prendre en compte de nouvelles substances pertinentes à suivre pour évaluer leur niveau de présence sur le bassin et leur niveau de risques associés.

Les évolutions de l'évaluation au cycle 3 reposeront sur la prise en compte d'un ensemble d'éléments permettant d'obtenir une évaluation plus précise de l'état des masses d'eau tels que de nouveaux indicateurs répondant mieux aux pressions (indice invertébrés I2M2 sur cours d'eau), l'analyse des substances dans la matrice biote pour les substances bio-accumulatrices en eau douce ou encore l'intégration de nouvelles substances désignées comme polluants spécifiques de l'état écologique.